

Madjer souhaite le retour de Mahrez aux entraînements

Page 23

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4394 - Mardi 6 février 2018 - Prix : 10 DA

Accords de coopérations internationales

Bouteflika signe sept décrets présidentiels

Page 2

Le Camra pour des solutions «efficaces» et applicables sur le terrain

La grève des médecins-résidents se poursuit

Page 2

L'armée turque entrera-t-elle dans Afrine ?

Par Mohamed Habili

Comme il était prévisible, Rameau d'Olivier, l'offensive turque dans le nord-ouest d'Alep, en vue de déloger les milices kurdes d'Afrine, est tout sauf cette promenade de santé qu'on aurait cru sur la foi des déclarations pleines d'assurance d'Ankara. Près de trois semaines après son déclenchement, ses soldats et ses chars sont encore à marquer le pas aux portes du bastion kurde, ainsi qu'en témoignent les bombardements tant par l'artillerie que par l'aviation qui n'en finissent pas de leur ouvrir des brèches, en principe par où s'engouffrer. Cinq ans que les Kurdes s'y trouvent ; en général il en faut moins pour une armée populaire pour s'y retrancher, dans l'attente du choc inévitable avec une puissance supérieure, en occurrence de l'invasion turque. Or cette armée a des alliés, dont l'importante force américaine présente dans Menbaj, non loin de là, qui n'ont aucune envie de voir les unités turques s'approcher de trop près. Or tant que ces forces sont bloquées dans la périphérie d'Afrine, par les soins des Unités de protection du peuple, le risque est conjuré que deux membres de l'Otan en viennent à l'irréparable. Il est dans l'intérêt même de l'entente entre ces deux vieux alliés que leurs soldats sur le terrain restent à une bonne distance les uns des autres, c'est-à-dire sur leurs positions actuelles. Pour cela, une condition préalable: faire en sorte que les Turcs n'entrent pas dans Afrine.

Suite en page 3

Louh à Batna

Enquêtes judiciaires, le parquet se réattribue le contrôle



Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a adressé hier à partir de Batna une note dans laquelle il rappelle les devoirs qui échoient au procureur de la République dans l'encadrement et le contrôle des activités de la police judiciaire dans le respect des libertés et droits des citoyens, comme il a insisté sur l'application des jugements et décisions judiciaires dans toute leur rigueur.

Lire page 3

Fervent militant de la Révolution nationale et du MTLD

Le moudjahid Amar Benaouda n'est plus

Page 24

Une sortie dans les salles est prévue à partir du 21 février

«M», premier film d'horreur présenté à la presse

Page 13

Le Camra pour des solutions «efficaces» et applicables sur le terrain

La grève des médecins-résidents se poursuit

■ A l'issue de la réunion de travail qui a rassemblé la commission interministérielle et les médecins-résidents, et suite aux réponses apportées à leurs revendications, le représentant du Camra, Mohamed Taïleb, a affirmé que la majorité des propositions approuvées par la commission font partie des «acquis déjà réalisés par le corps mais non appliqués sur le terrain» ajoutant que «cette commission n'a rien apporté de nouveau».

Par Thinhinene Khouchi

Contrairement au Syndicat algérien des paramédicaux (SAP) qui a décidé de renoncer à sa grève nationale et illimitée après la satisfaction des revendications des paramédicaux, le Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra) continue sa grève illimitée mais se dit disponible à poursuivre le dialogue dans le cadre de la commission sectorielle, et souhaite de la voir parvenir à des solutions «efficaces», d'ici à la fin de la semaine, a déclaré le représentant du Collectif autonome des médecins résidents algériens (Camra), Mohamed Taïleb. Il affirme, à l'issue de la réunion de travail avec la commission interministérielle que la majorité des propositions approuvées par la commission font partie des «acquis déjà réalisés par le corps mais non appliqués sur le terrain» ajoutant que «cette commission n'a rien apporté de nouveau». De son côté, le coordinateur de la commission sectorielle en charge du dossier des médecins-résidents, Saleh Eddine Dib, a affirmé à Alger, que la commission a examiné toutes les revendications soulevées par les médecins-résidents en grève depuis plusieurs semaines. «Toutes les revendications des médecins-résidents ont été examinées», a déclaré Dib à la presse, à l'issue de cette réunion, mettant en avant «la bonne foi» à trouver des solutions à ces revendications, voulant pour preuve «l'ouverture des négociations». Il a appelé, dans ce sens, les médecins-résidents à mettre fin à leur mouvement et à faire prévaloir le dialogue et la négociation en vue de parvenir à des solutions consensuelles, satisfaisantes pour toutes les parties. L'inspecteur général du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Omar Baredjouane, avait affirmé auparavant que le dialogue entre les représentants des médecins-résidents et les membres de la commission sectorielle se poursuivra jusqu'à la fin de la semaine en cours. La plateforme des revendications comprend 24 préoccupations



dont plusieurs ont été acceptées y compris le regroupement familial pour les couples de médecins-résidents, l'accès aux œuvres sociales, le droit de bénéficier d'une journée pédagogique, l'association d'un repré-

sentant du corps à la commission chargée de leur affectation dans les régions et d'un autre représentant, selon la spécialité, aux commissions nationales d'experts. Dans le cadre du service civil, les médecins-résidents

bénéficient d'un logement de fonction décent et d'une prime d'installation allouée par les collectivités locales, et dont le cadre juridique est en voie d'élaboration, en prenant en compte les zones d'affectation. S'agissant

de l'abrogation de l'obligation du service civil, Baredjouane a expliqué que cette revendication «ne peut être discutée car ce service est consacré par la loi 10-84 pour assurer une répartition équitable des compétences et garantir un accès gratuit aux soins pour tous les citoyens». Pour ce qui est du dossier des indemnités, l'inspecteur général du ministère de la Santé a fait savoir que la commission «a refusé de trancher définitivement étant donné que cette question concerne tous les secteurs relevant de la Fonction publique». «La grève est injustifiée du moment que le dialogue se poursuit avec les autorités publiques dans le cadre de la commission sectorielle», a estimé Baredjouane, qui a appelé les grévistes à «reprendre les cours et le travail» car le malade, a-t-il dit, «a vraiment besoin d'eux». Quant aux spécialités concernées par le service civil, le même responsable a révélé que «sur les 67 spécialités, le nombre de celles concernées par ce service a été réduit de 38 à 20». T. K.

La réalisation des programmes toutes formules confondues se poursuit

Temmar rassure à nouveau les souscripteurs

Le ministre de l'Habitat, Abdelwahid Temmar, a tenu à rassurer, encore une fois, l'ensemble des souscripteurs dans les différents types de logements en affirmant que la réalisation du programme de type location-vente (AADL) et autres formules de logements se poursuivait. Le premier responsable du secteur s'est montré ainsi confiant quant à la poursuite des programmes de logements toutes formules confondues, rappelant la réalisation de 120 000 logements AADL au titre du programme 2018 répartis sur différentes wilayas du pays. Dans une allocution prononcée dans le cadre de la remise des clés de 2 700 logements AADL au profit des souscripteurs du programme AADL1 dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah à Alger, M. Temmar a indiqué que les opérations de distribution des logements se

poursuivent au niveau national en concrétisation du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, soulignant que l'opération d'attribution de 2 700 unités s'inscrivait dans ce cadre. Cette opération sera suivie dans les semaines à venir par la distribution de 3 000 autres logements de même type au profit des souscripteurs AADL1 dans la nouvelle ville de Sidi Abdallah, a ajouté le ministre, précisant que les logements sont prêts et qu'il ne reste que le raccordement aux différents réseaux. Par ailleurs, M. Temmar a souligné que la réalisation du programme AADL continuera au même rythme en coordination avec les autorités locales et que les opérations de logement et de distribution du logement social se poursuivront de manière régulière. L'opération de réalisation du logement promotionnel aidé

(LPA) sera prochainement lancée à Alger, a-t-il dit, indiquant que cette wilaya verra la réalisation de programmes importants en attendant le lancement de nouveaux projets. Rappelant le problème du foncier dans la wilaya d'Alger, le ministre a indiqué que son département effectuera prochainement une étude des assiettes foncières pouvant accueillir ces projets pour permettre le lancement de tous les projets. Pour la cité AADL de la nouvelle ville de Sidi Abdallah, M. Temmar a indiqué que le site verra également la réalisation d'un programme de logement promotionnel public (LPP) et d'un quota pour le LPA, précisant qu'un programme de réalisation de 20 000 logements AADL est destiné à la wilaya d'Alger. L'opération de réalisation des infrastructures de base se poursuivra, notamment pour

ce qui est des établissements éducatifs, a-t-il indiqué, précisant que toutes les écoles primaires seront réalisées avant la rentrée scolaire 2018-2019. Un bureau de l'AADL est ouvert quotidiennement au niveau de la cité de la nouvelle ville de Sidi Abdallah pour la prise en charge des préoccupations des habitants (fuite d'eau, réseau électrique et autres).

Plus de 6 000 postulants LPP à distance et 20 000 tentatives de piratage

Par ailleurs, le ministre a fait état de plus de 6 000 souscriptions depuis l'ouverture jeudi dernier du site électronique destiné à la communauté nationale à l'étranger pour l'accès au logement promotionnel public (LPP), révélant, par la même occasion, 200 000 tentatives de piratage à partir de l'intérieur du pays. La souscription à distance des membres de la communauté algérienne établie à l'étranger pour la formule de logement promotionnel public (LPP) a débuté jeudi dernier avec l'ouverture d'un site électronique au niveau de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) et plus de 6 000 souscriptions ont été enregistrées à ce jour à partir de différents pays à l'étranger, a indiqué le ministre

Meriem Benchaouia

Accords de coopérations internationales

Bouteflika signe sept décrets présidentiels

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a signé conformément à l'article 91-9 de la Constitution, des décrets présidentiels portant ratification d'accords et de conventions de coopération conclus par l'Algérie avec des partenaires étrangers, a indiqué hier un communiqué de la Présidence de la République. Le premier décret porte sur l'accord de coopération dans le domaine

des transports maritimes entre le gouvernement algérien et le gouvernement italien qui a été signé le 14 novembre 2012. Le deuxième décret concerne l'accord algéro-français relatif aux échanges des jeunes actifs, signé à Paris le 26 octobre 2015. Ce à quoi s'ajoute le paragraphe de trois autres décrets portant sur des conventions entre l'Algérie et le Tchad dans le domaine de la jus-

tice signées à Alger le 7 mars 2016. Pour la première, il s'agit d'une convention relative à l'entraide judiciaire en matière civile et commerciale. Quant à la deuxième convention, elle porte sur l'entraide judiciaire en matière pénale. Enfin, la troisième concerne l'extradition. En outre, s'agissant de l'accord de coopération algéro-malienne paraphé à Bamako le 3 novembre 2016, le

chef de l'Etat a signé un décret présidentiel relatif au domaine de la santé. Le dernier décret signé par le premier magistrat du pays porte sur l'accord de siège entre l'Algérie et l'Organisation arabe pour le développement agricole relatif à l'hébergement du Bureau régional de cette organisation dans la région du Maghreb arabe et qui a été signé à Alger le 26 octobre 2016.

R. N.

Louh à Batna

Enquêtes judiciaires, le parquet se réattribue le contrôle

■ Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh, a adressé hier à partir de Batna une note dans laquelle il rappelle les devoirs qui échoient au procureur de la République dans l'encadrement et le contrôle des activités de la police judiciaire dans le respect des libertés et droits des citoyens, comme il a insisté sur l'application des jugements et décisions judiciaires dans toute leur rigueur.



Par Louiza Ait Ramdane

En effet, le ministre de la Justice a instruit les procureurs de la République de ne plus se contenter de rester dans les bureaux attendant les rapports de la police judiciaire. «Il est de votre devoir de contrôler la police judiciaire. Sortez de vos bureaux et faites des visites sur le terrain, aux services de l'état civil, faites votre constat vous-mêmes», instruit-il. Tayeb Louh a insisté également sur l'application des jugements. «Leur application renseigne sur la visibilité et la transparence de la justice», explique-t-il. L'autre message passé par le ministre de la

Justice est de cesser de critiquer les jugements et décisions de justice. En réponse à ceux qui critiquent la refonte de la justice, le ministre a répondu que la refonte du système judiciaire visait justement à jeter les fondements sains de l'Etat de droit. «Critiquez objectivement pour améliorer le secteur, sinon c'est de la diffamation», a-t-il déclaré.

Au terme de sa visite effectuée hier à Batna et durant laquelle il a eu à inaugurer un nouveau tribunal, le ministre s'est longuement exprimé, par ailleurs, sur les divers et multiples acquis consacrés sous la gouvernance éclairée et judiciaire du président de la République. Dans son allocution

prononcée à la salle de conférences du siège de la cour de Batna, face à une assistance nombreuse composée des autorités locales, des représentants de la société civile et les notables de la région, il n'a cessé de réitérer les efforts consentis par le président de la République. «Le président de la République s'est également engagé à réhabiliter le pays sur la scène internationale, tout comme il n'a ménagé aucun effort à même de permettre à l'Algérien de vivre dans la dignité», fait comprendre le ministre.

Il a indiqué que la série de réformes que connaît l'appareil judiciaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recom-

mandations de la commission nationale de réforme judiciaire, initiée par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, au début de son premier mandat présidentiel. Pour M. Louh, «les efforts visant la modernisation du secteur, dans le cadre des réformes, se poursuivent. Ces dernières ne sont pas liées à une conjoncture».

Il cite, à l'occasion, le parachèvement de la création des cours de justice à travers l'ensemble des wilayas du pays.

Le ministère de la Justice axe son action sur la consécration de l'indépendance du pouvoir judiciaire et du développement de la ressource humaine, indique encore le ministre. **L. A. R.**

Bouillonnement du front social

Les partis politiques recommandent dialogue et concertation

L'agitation du front social et les séries de grèves qui se multiplient et paralysent plusieurs secteurs, essentiellement ceux de l'Education et la Santé, ces dernières semaines ont été au centre des interventions des activités partisanes tenues ces derniers jours. Une situation déplorée par tous et pour laquelle unanimement, les partis politiques recommandent le dialogue et la concertation pour venir à bout de ce bouillonnement social.

A ce titre, Djamel Ould Abbès, secrétaire général du parti du FLN, qui présidait à Ain Témouchent une rencontre régionale des élus FLN des APC et APW des wilayas d'Ain Témouchent, Saïda, Sidi Bel Abbès, Oran et Tlemcen, s'exprimant sur les mouvements de protestation déclenchés ces dernières semaines, prônera ainsi le règlement des litiges par «le dia-

logue et les négociations, même si la grève est un droit constitutionnel». De son côté, Belkacem Sahli, secrétaire général de l'Alliance nationale républicaine (ANR) s'exprimant au terme de la conférence nationale des bureaux de wilayas de sa formation politique, a lui aussi appelé à «la consolidation du dialogue» entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux pour prendre en charge les préoccupations soulevées dans plusieurs secteurs en «fonction des priorités» et «des moyens disponibles du pays». La même position sera partagée par Filali Ghouini, président du mouvement El-Islah. En effet, intervenant à l'ouverture de la session ordinaire du bureau national du mouvement, Ghouini a estimé que «la situation de tension que connaît le front social ces dernières semaines est induite par

l'absence d'un langage». Aussi, a-t-il également appelé à un «dialogue sain et efficace» devant mener à «un débat sérieux et responsable sur les différents problèmes sociaux en vue de parvenir aux solutions idoines et satisfaisantes pour tous les partenaires». Pour ce faire, il a préconisé «l'accélération de l'ouverture d'un dialogue sérieux et responsable en vue de trouver des solutions aux différentes revendications socio-professionnelles», et à s'engager «sérieusement» avec les partenaires sociaux pour le traitement «entier et radical» des dossiers posés et répondre aux revendications en fonction des moyens et ressources disponibles, tout en maintenant les comités de contacts pour le suivi des développements. Dans cette optique, le président de l'Israh réitéra son appel à associer les syndicats

indépendants, à forte représentation, aux réunions de la tripartite et toutes les rencontres officielles relatives à l'emploi et aux conditions socio-professionnelles, estimant que cela éviterait au pays «plusieurs mouvements de protestation, de manifestations et de marches». Il faut rappeler que Louisa Hanoune, secrétaire générale du Parti des travailleurs, avait réagi à ce bouillonnement du front social. Considérant que «le recours à la justice pour interdire les grèves ne fera qu'exacerber la situation», elle avait également appelé les pouvoirs publics à «emprunter la voie du dialogue pour prendre en charge les revendications des protestataires dans plusieurs secteurs, notamment ceux de la Santé et l'Education». En outre, rappelant la ratification de l'Algérie aux différentes «conventions liées à

LA QUESTION DU JOUR

L'armée turque entrera-t-elle dans Afrine ?

Suite de la page une

Car, en effet, s'ils parviennent à enfoncer les lignes de défense kurdes, la situation change du tout au tout : il faut alors entrer dans le vif du sujet, se lancer dans des combats de rue au milieu d'une population toute acquise à l'ennemi. Or les Turcs ne font pas que compter les morts du camp opposé, qu'ils estiment déjà en centaines, ils comptent aussi et surtout leurs pertes, à l'unité près, comme il convient à une grande armée, reconnaissable justement en cela qu'elle est très économe de ses hommes. Tout se passe pour leur commandement comme s'il ne pouvait pas aller au-delà d'un certain nombre de morts, c'est-à-dire de cerqueils envoyés aux familles, sans que la bataille en cours ne devienne un cauchemar, dont il serait d'autant plus difficile de sortir qu'il faudrait le faire en gardant la tête haute. Pour les Kurdes au contraire, qui forment une armée populaire, il n'y a pas de prix qu'ils ne seraient pas prêts à payer pour leur objectif national. Voilà pourquoi d'une certaine façon la partie est inégale entre les deux camps. Alors que les autorités turques sont tenues par un budget fort étroit en termes de vies humaines, probablement pas plus de quelques dizaines de morts autorisés dans cette bataille, pour les Kurdes, pour qui il n'existe pas de frontière précise entre combattants et non-combattants, la marge de manœuvre à cet égard est quasi-illimitée, la terre conquise et conservée, la terre arrosée de leur sang, étant à leurs yeux bien plus importantes que leurs vies personnelles. Entre deux armées, la plus forte n'est pas celle qui est la mieux armée et la mieux entraînée, mais celle qui ne compte pas ses morts. L'armée turque ne doit pas seulement remporter la bataille d'Afrine, elle doit aussi obtenir ce résultat avec un nombre réduit de pertes humaines dans ses rangs. Elle bombarde à tout-va le bastion kurde, non pas tant pour préparer la voie à ses soldats que pour obliger les combattants kurdes à le quitter. Pour ne pas avoir à la prendre rue par rue. Le plus probable donc est qu'elle se gardera d'y entrer.

M. H.

l'action syndicale et aux droits politiques et civiques», elle n'a pas manqué de prévenir contre «toute violation de ces traités et susceptible de donner un motif d'ingérence étrangère dans les affaires du pays». **Lynda Naili**

La tendance haussière des prix se maintient

■ Difficilement accessibles pour les petites et moyennes bourses, les prix des fruits et légumes, tout comme ceux des viandes blanches, maintiennent leur tendance haussière au niveau des marchés de la capitale et sur l'ensemble du pays.

Par Louiza Ait Ramdane

Toujours aussi chers, les fruits et légumes maintiennent leurs prix depuis le début de l'année. Un mois est passé après l'augmentation du coût du carburant, décrétée par la loi de finances 2018, mais les répercussions de cette hausse ne sont pas encore visibles. Bien au contraire, les prix des fruits et légumes n'ont connu pour l'instant aucune augmentation. Sur les étals des marchés, les marchandises continuent à afficher les mêmes prix que ceux du début de l'année. Malheureusement, ces derniers restent encore inaccessibles pour les petites et moyennes bourses. Les prix ont été revus à la hausse depuis quelques mois sans connaître une baisse depuis. Les oignons sont à 50 dinars le kilo, les courgettes sont vendues entre 70 et 80 dinars selon leur qualité et leur fraîcheur, tandis que la laitue est à 60 dinars. Les poivrons se vendaient à des prix allant de 100 à 120 dinars et les piments entre 120 et 150 dinars. L'incontournable pomme de terre et la carotte s'alignent sur le prix variant de 60 à 65 DA le kilo, suivis par le chou-fleur à 60 DA. Constat : au marché Clauzel, les prix des fruits et légumes affichés par les commerçants varient. En effet, le prix n'est pas le même chez tous les commerçants. Certains d'entre eux baissent les prix pour liquider la marchandise et d'autres préfèrent garder les prix élevés. Chacun fixe le prix selon son bon vouloir. La spéculation bat son plein. Selon les clients du marché, les prix restent relativement stables, quoique trop élevés. Les oranges, fruit de saison, sont proposées entre 100, 120, 150 et peuvent même aller jusqu'à 200 DA, selon les vendeurs. Les pommes locales restent à des prix stables, même s'ils demeurent élevés. Elles oscillaient entre 180 et 200 dinars. La banane maintient son prix exagéré entre



Ph/D. R.

400 et 420 DA le kilo. C'est tous les jours comme ça. Les prix des fruits et légumes n'obéissent à aucune logique, ils sont la résultante directe de la spéculation. Ce n'est ni l'offre et la demande, ni la disponibilité des marchandises, ni les conditions climatiques qui décident des prix des fruits et légumes dans notre

pays. C'est malheureusement le commerçant qui fait le bon et le mauvais temps. Pour les clients, les augmentations du coût du carburant ont été ressenties par le citoyen bien avant l'entrée en vigueur de la loi de finances 2018. Et cela ne concerne pas uniquement les fruits et légumes mais aussi les produits alimen-

taires. Tout a augmenté en décembre dernier. Et d'autres augmentations ne sont pas à écarter, tandis que le marché n'est pas contrôlé. Les marchands, eux, tiennent un autre discours et continuent à user de l'argument de la loi de l'offre et de la demande, des produits de saison et d'autres raisonne-

ments qui ne bernent personne. Sinon comment expliquer la différence des prix dans un même marché ? Enfin, il est à noter que de nombreux citoyens préfèrent faire le tour du marché pour leurs emplettes, à la recherche de prix plus attractifs.

L. A. R.

Grippe saisonnière

19 décès recensés jusqu'à fin janvier dernier

Dix-neuf décès, causés par le sous-type H1N1 de la grippe saisonnière, ont été recensés à l'échelle nationale, essentiellement au Centre et à l'Est du pays, a révélé, hier à Alger, le chargé de la surveillance de la grippe à l'Institut Pasteur d'Alger (IPA), D' Fawzi Derrar.

« Nous nous attendions à un pic épidémiologique durant le mois de janvier et ce fut le cas depuis la deuxième moitié de

celui-ci. A ce jour, le Centre national de référence de la grippe a recensé 19 décès, le dernier cas remonte au 31 janvier et concerne un sexagénaire, originaire de Bord Bou-Arréridj », a déclaré M. Derrar. Le même responsable a précisé que tous ces décès ont été causés par le sous-type de la grippe saisonnière, le H1N1, et figurent parmi les 190 cas « sévères » ayant nécessité une hospitalisation, essentiellement

au Centre et à l'Est du pays. A ce propos, il tient à attirer l'attention sur le fait que les analyses épidémiologiques ont révélé que toutes les personnes décédées n'étaient pas « vaccinées », d'où, a-t-il insisté, l'impératif de la prévention. Ceci, a-t-il argumenté, d'autant plus que « l'Algérie a consenti des efforts considérables en termes de vaccination ces dernières années ». « Face à une affection qui peut être à l'ori-

gine d'un décès, les citoyens doivent prendre leurs précautions en se vaccinant », a-t-il préconisé. Depuis le début du mois en cours, un « déclin de la phase intense » de cette activité est observé, a poursuivi M. Derrar, notant que « la situation commence à revenir à la normale s'agissant de la circulation du virus en question ». Il recommande, toutefois, la même « vigilance » dès lors que le virus « continue encore à circuler et qu'il peut être responsable de nouveaux cas de grippe ». Il conseille, en outre, d'adopter d'autres « mesures-barrières » que le vaccin, afin de « limiter » la propagation du virus, citant le lavage des mains, l'utilisation de mouchoirs « uniques », l'isolement et l'éloignement pour les personnes atteintes par le virus, etc. Interrogé, par ailleurs, sur le cas de la parturiente décédée récemment à Tiarét et dont le décès aurait été causé, selon certains médias, par le virus H1N1, le représentant de l'Institut Pasteur a assuré que « le laboratoire de référence a infirmé cette hypothèse ». En 2017, le nombre de décès induits par la grippe saisonnière a été beaucoup moins important, « n'excédant pas le dixième » de cette saison, a fait savoir le même responsable.

Maïssa B.

Direction des grandes entreprises

Entrée en vigueur de l'obligation de la télé-déclaration mensuelle du G50

Les sociétés rattachées à la Direction des grandes entreprises (DGE) ont été invitées à souscrire par voie électronique les obligations déclaratives et de paiement des G50, indique l'administration fiscale sur son site Web. Cette mesure, mise en œuvre en exécution des dispositions de l'article 58 de la loi de finances pour 2018, est applicable pour les déclarations G50 à compter du mois de janvier 2018, selon la DGI qui invite les gros contribuables à faire parvenir leurs télé-déclarations à la recette DGE au plus tard le 20 février 2018. L'administration fiscale appelle ainsi tous les contribuables de la DGE n'ayant pas

encore souscrit à cette obligation, à se rapprocher, dans les meilleurs délais possibles, des services de cette direction pour accomplir les formalités relatives

à cette opération. Elle rappelle que l'application relative aux télé-procédés (<https://www.jibayatic.dz>) contient l'application ayant trait à

la déclaration de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) qui permet de produire l'état de la répartition mensuelle de cette taxe.

R. N.

Durant le premier mois de 2018

La Protection civile a effectué près de 2 500 interventions à Tizi-Ouzou

DURANT le premier mois de l'année 2018, les services de la Protection civile de la wilaya de Tizi-Ouzou ont effectué quelque 2 446 interventions, dont 1 532 pour des opérations de secours et d'évacuations, a indiqué, hier, la cellule de communication du même corps constitué dans un communiqué. Il a été procédé au secours et l'évacuation de 271 blessés, 1 293 malades et 14 décédés aux différents hôpitaux, a précisé la même source. Durant la même période de référence, la Protection civile de la wilaya de Tizi Ouzou a recensé 106 blessés et 3 décès dans pas moins de 123 accidents de la circulation survenus sur plusieurs axes routiers de la région. Le même bilan fait état de 41 incendies de diverses natures ayant causé des blessures à 14 personnes. Les éléments de la Protection civile de Tizi Ouzou sont également intervenus durant le mois de janvier écoulé dans 580 opérations diverses dans lesquelles 9 personnes ont été tuées et 31 autres blessées.

Hamid M.

Subventions ciblées

Benmeradi pour un moyen de paiement assurant la traçabilité

■ Dans cette deuxième partie de l'entretien du ministre du Commerce accordé à l'APS avant-hier, Benmeradi enchaîne sur la question de LA suspension des importations et évoque le ciblage des subventions, l'informel et l'adhésion de l'Algérie à l'OMC.

Par Assia D.

Dans ce sens, le ministre préconise de travailler, systématiquement, sur la base de la balance de devises par filière d'activité permettant une vraie intégration nationale comme c'est le cas, selon lui, de la filière pharmaceutique. Notant qu'il y a une vingtaine d'années, plus de 95% des besoins nationaux en médicaments étaient couverts par les importations, le ministre rappelle que le gouvernement avait alors décidé de suspendre les autorisations d'importation de médicaments sauf pour la Pharmacie centrale des hôpitaux ou d'autres établissements publics. Ce dispositif a permis de booster les investissements dans l'industrie pharmaceutique en produisant localement l'équivalent de 2 milliards de dollars actuellement contre moins de 2 milliards de dollars d'importations, sachant que la demande est de 4 milliards de dollars : «*Donc ça s'équilibre*». «*Aujourd'hui, nous sommes le pays qui compte le plus d'usines de médicaments dans l'ensemble de la région. Nous avons dépassé la Tunisie, qui nous devançait, ainsi que le Maroc et nous sommes proches de l'Egypte*», fait-il valoir. Interrogé sur sa récente déclaration quant à la levée de la suspension des importations dans 2 ou 3 ans, il indique que cela n'est pas une décision du ministère du Commerce mais qu'elle émane de la loi régissant le commerce extérieur qui prévoit que dans le cas d'un déficit de la balance commerciale, le gouvernement peut prendre des mesures de sauvegarde dont la suspension «*provisoire*» des importations. Il ajoute que le décret exécutif sur les 851 produits soumis au régime des restrictions à l'importation précise aussi que les produits concernés sont «*temporairement*» suspendus à l'importation jusqu'au rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements. Selon lui, d'autres mesures visant à rééquilibrer les deux balances seront prises prochainement. «*La mesure de suspension de l'importation de ces produits permettra de libérer les capacités nationales de production, sachant que la majorité des usines algériennes ne tournaient qu'à seulement 20% ou 30% de leurs capacités réelles car leurs produits, finis ou intrants, n'étaient pas achetés malgré leurs prix très compétitifs*», avance-t-il. C'est le cas, entre autres, des filières de la céramique et des boissons dont les prix proposés des intrants produits localement sont inférieurs à ceux importés, selon le ministre. Le ministre espère, cependant,



P.V.D.R.

tent 650 marchés hebdomadaires, 250 marchés à bestiaux, 62 marchés spécifiques, 20 142 superettes, 251 supermarchés, 35 hypermarchés et 9 marchés de gros.

OMC : «Nous irons à notre rythme»

Interrogé sur l'évolution des négociations pour l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, M. Benmeradi indique que «*le dossier est en cours. La demande d'adhésion a été déposée depuis 25 ans. Nous sommes toujours demandeur, mais nous irons à notre rythme*». Selon lui, les membres de l'OMC veulent tous bénéficier des avantages accordés par l'Algérie à l'Union européenne (UE) dans le cadre de l'Accord d'association, précisant que «*cela n'arrange guère l'Algérie*». Il cite, dans ce sens, l'avis d'experts algériens qui disent que «*l'Algérie n'aurait jamais dû signer un accord d'association avant d'adhérer à l'OMC*». «*Nous irons à l'OMC avec des droits de douane nuls, tels qu'accordés aux Européens, alors que la Chine, membre éminent de l'organisation, a des filières protégées de 80 à 90%. Il faut donc remettre à niveau notre droit de douane et convaincre l'UE et la ZALE de la nécessité de la démarche*», insiste-t-il. Pour mettre davantage en exergue les contradictions qui existent entre la politique théorique de l'OMC et les pratiques réelles de ses membres, le ministre observe que les Etats-Unis, la Russie et d'autres puissances membres de l'OMC appliquent eux-mêmes des mesures pour protéger leurs économies. Pour rappel, l'Algérie a mené 12 rounds de négociations multilatérales qui ont permis de traiter plus de 1 900 questions liées au système économique national. Le pays a aussi tenu plus de 120 réunions bilatérales avec une vingtaine de pays, qui ont été couronnées par la conclusion de six accords bilatéraux avec Cuba, le Brésil, l'Uruguay, la Suisse, le Venezuela et l'Argentine. L'Algérie mène encore des discussions avec 19 autres pays membres dont douze avec lesquels les discussions sont à un stade avancé. Depuis la tenue du dernier round de négociations multilatérales en mars 2014 à Genève, l'Algérie a reçu plus d'une centaine de questions additionnelles qui sont traitées par les différents départements ministériels. Ces questions portent essentiellement sur la législation algérienne et sa mise en conformité avec les règles de l'OMC.

A. D./APS
Suite et fin

qu'une fois ces mesures de suspension levées, les opérateurs ne vont pas retourner aux importations car le véritable enjeu, insiste-t-il, est d'ancrer la culture de consommer national. «*Il faut être conscient qu'il y a le feu à la maison. Hormis la balance commerciale énergétique qui est à l'avantage de l'Algérie, toutes les autres balances sont déficitaires. Le tarif douanier contient 99 chapitres dont 95 sont déficitaires avec tous les pays du monde, y compris les pays arabes. Si nous ne faisons rien, dans deux ou trois ans nous n'aurons plus les ressources financières pour importer quoi que ce soit y compris les céréales. Nous avons perdu en trois ans 50% de nos réserves de change, soit 44 milliards de dollars*», avise-t-il. Interrogé si cette période de suspension des restrictions à l'importation était suffisante pour développer et diversifier l'outil de production national, M. Benmeradi estime que le pays possède déjà un outil de production mais qui est sous-utilisé et que sa protection, à travers ces mesures de sauvegarde, lui permettrait de monter en cadence : «*Il faut que les entreprises locales apprennent à ce qu'une bonne partie des intrants soit produite localement. C'est ce que nous voulons. En créant ce choc (à travers la suspension d'importations), nous allons encourager les entreprises algériennes à développer leur production et à utiliser les intrants produits localement*». Cependant, ajoute-t-il, «*nous recevons à la fois des demandes de protection et des demandes de levée de suspension et nous sommes en train de les évaluer pour rajouter des produits et supprimer d'autres. Cette*

opération est suivie par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia». A la question de savoir si cette suspension d'importations ne risquerait-elle pas de créer des situations de monopole de producteurs nationaux en l'absence de la concurrence étrangère et au détriment de la qualité, le ministre juge que le pays «*vit déjà une situation de monopole qui est celui des importateurs*». Cependant, ajoute-t-il, «*nous veillerons, à travers des organismes comme le Conseil national de la concurrence et d'autres instruments, à ce qu'il n'y ait pas de monopole dans ce sens. Dans toutes les filières industrielles, il y a des dizaines d'entreprises algériennes qui vivent. Donc, il y aura certainement de la concurrence. Actuellement, je ne connais pas un secteur où il y a un seul producteur national*».

Subventions ciblées : Benmeradi pour un moyen de paiement assurant la traçabilité

Le ministère du Commerce préconise, dans le cadre d'un système de subvention ciblée, l'utilisation d'un moyen de paiement assurant à la fois la traçabilité et la sécurité, tel le chèque, au bénéfice des ménages concernés, a indiqué le ministre. Interrogé sur les moyens d'identification des familles nécessiteuses qui bénéficieront des subventions ciblées, le ministre précise que le fichier national des personnes physiques nécessiteuses et destinataires de cette subvention sera élaboré avec la collaboration essentiellement du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, de la

Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) et des Directions de l'Action sociale des wilayas (DAS). «*Les subventions seront adressées directement aux personnes concernées. Les bénéficiaires seront classés par catégories et le montant de la subvention sera proportionnel au revenu des ménages. Les ménages concernés recevront des chèques mensuellement en guise de subventions*», avance M. Benmeradi. En fait, poursuit-il, le dossier des subventions «*est le plus gros dossier qui est sur la table du gouvernement*», ajoutant que «*l'intérêt de cette réforme est de mettre de côté le système de subvention généralisé pour aller vers un système ciblé*».

Persistance des marchés informels en dépit des opérations d'éradication

Au sujet de la réapparition de marchés informels après leur éradication malgré la vingtaine de milliards de DA mobilisée depuis 2012 pour leur démantèlement, M. Benmeradi fait valoir que la ténacité de ce phénomène n'est pas due au manque de marchés légaux dont un grand nombre a été créé pour réinsérer les personnes qui activent dans l'informel.

Mais ces intervenants informels, poursuit-il, préfèrent plutôt la clandestinité pour écouler les marchandises sans factures et sans avoir à payer des impôts. Selon lui, le tissu commercial légal se compose actuellement de 1 450 marchés de détail se répartissant entre plus de 700 marchés couverts et plus de 700 marchés de proximité. S'y ajou-

Guelma

Recul significatif dans la production de miel

■ La wilaya de Guelma a enregistré au titre de la saison agricole 2016-2017, un «recul significatif» dans la production de miel avec 1 621 quintaux réalisés, a-t-on appris auprès de la direction des services agricoles (DSA).



Par Lyes B.

La production de miel enregistrée dans la wilaya durant la dernière campagne agricole représente «le tiers» de la récolte réalisée au titre de la saison 2015-2016, où 2 442 quintaux ont été produits, a précisé à l'APS la chargée de l'information et de la communication à la DSA, Leila Hamouche, ajoutant que la quantité produite au cours de la saison 2014-2015 avait atteint 2 666 quintaux. Le manque de formation des apiculteurs et la non organisation en associations et coopératives professionnelles et la faible commercialisation sont les facteurs qui ont engendré le recul dans la production de miel, a considéré la même responsable qui a indiqué que les incendies recensés durant la saison agricole 2016-2017, ont

provoqué la destruction de 470 ruches peuplées acquises dans le cadre du programme de soutien agricole. Les services de la direction de l'agriculture déploient des efforts importants pour le développement de la filière apicole à travers l'organisation des campagnes de sensibilisation et de soutien, a fait savoir la même source, soulignant que 3 340 ruches ont été octroyées dans la wilaya de Guelma entre 2009 et 2017, dans le cadre de ce même programme. La direction de ce secteur a mis un programme de formation ciblant les apiculteurs dont 12 producteurs avaient bénéficié d'une session de formation en 2017 en plus de sorties de sensibilisation visant à faire connaître les procédés techniques de l'apiculture, a-t-elle ajouté affirmant que ces sorties ont permis d'identifier certains obstacles tels que l'impact des pesticides agricoles utilisés dans les champs sur la production mellifère. Pas moins de 1 730 apiculteurs propriétaires de 53 800 ruches dont 40 900 ruches modernes et 12 900 autres traditionnelles, activent dans la wilaya de Guelma qui dispose de tous les facteurs favorisant la réussite de cette filière à l'instar de vastes surfaces forestières, la disponibilité de l'eau, le climat tempéré, selon la DSA. L'activité apicole est concentrée dans les communes de Bouchehouf, Medjaz Sefa, Ain Ben Beida, Dehouara, Hammam N'bail, Oued Feragha, Hammam Debagh, Belkhir, Héliopolis et de Djebala Khemissi, a-t-on signalé de même source. L. B./APS

Sidi Bel-Abbès

Le tramway réalise 33 millions de dinars de recettes en janvier

Les recettes du tramway de Sidi Bel-Abbès ont atteint, pour le seul mois de janvier dernier, quelque 33 millions DA, reflétant le succès remporté par ce moyen de transport moderne, mis en service le mois de juillet dernier, a annoncé le P-DG de l'entreprise Setram Pierrick Poirier. Animant un point de presse à Sidi Bel-Abbès, le responsable de la Setram a souligné que ces recettes engrangées en l'espace d'un mois constituent une première à l'échelle nationale et un encouragement pour fournir davantage d'efforts et offrir un meilleur service aux usagers de ce moyen de transport. Le tramway de Sidi Bel-Abbès est devenu une référence pour les projets en cours de réalisation à travers le territoire national, eu égard à ses succès en l'espace de six mois

de son exploitation, a-t-il déclaré, expliquant que ce succès est dû à plusieurs facteurs dont le tracé du tramway traversant plusieurs quartiers et cités d'habitation, des destinations incontournables comme les établissements de santé, l'université, la gare routière, par la qualité des services et des tarifs compétitifs. De son côté, le directeur de l'unité opérationnelle du tramway de Sidi Bel-Abbès Patrick Courtaudons a précisé que le tramway de Sidi Bel-Abbès est l'un des importants projets du transport réussis au niveau national eu égard au nombre de passagers qui l'empruntent quotidiennement soit 1 million d'usagers au mois de décembre 2017 avec une moyenne de 40 000 passagers/jour. Le responsable de l'exploitation au niveau de la

Seram, Ryad Nabil Faim a annoncé qu'en raison du nombre important d'usagers du tramway, il a été décidé d'augmenter le nombre de rames à 22 aux heures de pointe contre 14 actuellement, signalant que le tramway fonctionne de 5h 30 du matin jusqu'à 22 heures. 5 500 personnes utilisent quotidiennement leur carte d'abonnement. Ce point de presse qui a vu la présence des cadres de l'unité opérationnelle du tramway et des représentants du secteur du transport a permis de débattre des problèmes techniques considérés par les responsables comme normales au lancement de tout projet ainsi que de la formation des agents de contrôle pour assurer un service de qualité et lutter contre la fraude. Hocine A.

Constantine / Pôle urbain Ain Nehas

Coordonner les efforts pour achever l'aménagement extérieur

Des instructions ont été données par le wali de Constantine, Abdessamie Saidoune, aux différentes directions chargées de l'aménagement extérieur du pôle urbain intégré d'Ain Nehas (daïra de Khroub) à l'effet de coordonner les efforts pour permettre la livraison du chantier «dans les délais impartis». Sur ce chantier d'aménagement extérieur ciblant un quota de 2 000 logements publics locatifs (LPL) sur un total de 3 200 unités de même type prévus sur ce site, le chef de l'exécutif local a exhorté les responsables concernés à lancer en travaux le projet des murs de soutènement pour éviter les éventuels glissements du sol et accélérer également l'ouverture d'une route menant vers ce pôle urbain tout en prenant les dispositions nécessaires en rapport notamment avec la nature «difficile» du terrain. Le taux d'avancement des travaux d'aména-

gement extérieur de ce site urbain a atteint les 25%, en attendant le lancement des travaux de réalisation des espaces verts et les aires de jeu et autres équipements publics, selon les explications fournies sur place. Le wali a également inspecté les chantiers d'extension de l'unité de voisinage (UV)20 de la ville Ali-Mendjeli

où les travaux de réalisation de 1 762 LPL ont été achevés, alors que les travaux d'aménagement extérieur ont atteint le seuil de 71% avec le parachèvement total des raccordements aux réseaux divers (d'assainissement, d'AEP, de l'éclairage public, d'électricité et de gaz), a-t-on noté. Sur place, le même responsable a insisté

sur l'urgence de finaliser la construction de trois groupes scolaires, d'un collège d'enseignement moyen (CEM) et d'un lycée de 1 000 places pédagogiques dans les délais impartis, soit d'ici à la prochaine rentrée scolaire. Au pôle urbain intégré Massinissa où 4 400 unités à caractère social ont été ache-

vées également, le wali qui a inspecté les travaux d'aménagement extérieur, où le chantier enregistre un avancement «considérable», a insisté sur l'accélération des chantiers inhérents aux équipements publics, un bureau de poste, une salle de soin et une antenne administrative. T. K.

El Tarf

Récupération de six périmètres agricoles situés en zones montagneuses

Six périmètres agricoles situés en zones montagneuses relevant de la wilaya d'El Tarf ont été récupérés récemment, a-t-on appris du directeur local des services agricoles (DSA). S'inscrivant dans le cadre de l'investissement dans ce secteur stratégique, cette opération de récupération du foncier agricole, préalablement attribué à des bénéficiaires n'ayant pas respecté leurs engagements, a permis de restituer près de 1500 hectares, localisés dans les localités de Chihani, Cheffia, Ain Kerma, Oued Zitoune et Ben M'Hidi, a précisé le DSA, Kamel

Benseghir. Cette opération, entrant dans l'application de la circulaire ministérielle de décembre 2017, a porté sur la récupération de superficies pour «défaillances partielles» ainsi que leur redistribution à d'autres bénéficiaires, notamment ceux demandeurs de microcrédits, au titre du dispositif d'aide à l'emploi, a-t-on signalé. Cette opération d'assainissement, qui se poursuit au titre des efforts déployés par les différents services concernés vise la récupération du foncier agricole inexploité, qui constitue, a-t-on soutenu, «un substitut fondamental pour la relan-

ce de l'économie dans cette wilaya frontalière». La wilaya d'El Tarf, qui dispose d'une superficie agricole globale de l'ordre de 84 000 hectares dont 74 173 hectares de SAU (superficie agricole utile) auxquelles s'ajoutent 15 000 hectares de superficie irriguée, compte, a-t-on rappelé, de 12.000 exploitations agricoles dont 6 000 de statut privé, 1 115 EAC (exploitations agricoles collectives), 1 466 EAI (exploitations agricoles individuelles) et six fermes pilotes.

R. R.



Tunisie

Journée de colère de la presse tunisienne

■ *Manifestation de journalistes tunisiens et de la presse internationale devant les locaux du Syndicat national des journalistes tunisiens, à Tunis. «En 2012, les menaces se faisaient sous couvert de la religion. Aujourd'hui, en 2018, c'est sous couvert de la sécurité».*

Par Amel N.

Brasard rouge au bras, Néji Bghouri, président du Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) sonne l'alarme d'un «retour de l'état policier : les écoutes, les attaques contre les journalistes». Vendredi 2 février a été décrété «jour de colère pour la presse tunisienne». Une centaine de journalistes et correspondants de médias étrangers s'est rassemblée devant le syndicat. A l'origine de cette vague de mécontentement, la déclaration, le 29 janvier, du ministre de l'Intérieur, Lotfi Brahem, devant une commission parlementaire, où il a affirmé que durant les émeutes de janvier 2018, des communications entre des journalistes et des manifestants ont été interceptées. Cette mise en cause a provoqué un tollé auprès des journalistes. Puis, la situation a encore empiré avec les attaques venant de certains syndicats de police, notamment, la branche régionale de Sfax du Syndicat national des forces de sécurité intérieures. Leur porte-parole a même appelé au viol des journalistes. Une plainte a été déposée par le SNJT, a affirmé Mohamed Yassine Jelassi, membre du bureau exécutif du syndicat. L'Ordre des avocats s'est étonné jeudi de l'absence d'auto-saisine du parquet contre les syndicats de police. «Les procureurs, le parquet, les médecins légistes, ont tous peur des syndicats de police, ils sont dans l'impunité», a relevé Halim Meddeb, avocat engagé qui a assisté des victimes de torture et de violence policière dans les procédures judiciaires. Une information judiciaire a finalement été ouverte, vendredi, à la demande du ministère public.



Araby, une chaîne d'informations arabophone basée à Londres, raconte qu'il a reçu des appels du poste de police d'une localité au sud de la Tunisie alors qu'il y était pour un reportage. Ils lui auraient demandé des renseignements sur le contenu de son travail et sur ses contacts. Le correspondant de Radio France Internationale à Tunis, Michel Picard, a été emmené au poste le 14 janvier en marge d'une cérémonie officielle. Le correspondant de Libération a quant à lui été interpellé chez lui et maintenu au poste de police de son quartier pendant plusieurs

heures, sans qu'aucun motif ne lui soit signifié.

Accumulation des critiques

Depuis son élection en 2014, le président Béji Caïd Essebsi a accumulé les critiques contre les médias étrangers, qui nuiraient selon lui à l'image de la Tunisie. Sa dernière sortie portait sur la couverture des mouvements sociaux de janvier : il a estimé qu'il y avait de l'exagération et de l'amplification de la part des médias étrangers. Néji Bghouri, qui n'exclut pas la grève généra-

le dans le secteur des médias, devrait être reçu par le président de la République en début de semaine prochaine. La manifestation de vendredi intervient au lendemain d'une visite d'Emmanuel Macron en Tunisie. Lors d'une conférence de presse commune, les chefs d'Etat tunisien et français ont minimisé les critiques formulées par Human Rights Watch (HRW) contre les abus policiers, notamment les arrestations arbitraires et multiples violations contre les détenus arrêtés lors des mouvements sociaux qui ont secoué la Tunisie en janvier. Dix ONG, pour

la plupart tunisiennes, ont critiqué le président français, jugeant qu'il n'avait pas entendu la société civile sur un climat «de plus en plus tendu» en matière de droits humains lors de sa visite d'Etat à Tunis. Ils mentionnent également «la menace pesant sur la liberté d'expression et de la presse ainsi que la diabolisation des mouvements de revendications sociales, économiques et environnementales». Amna Guellali, représentante de HRW à Tunis, venue soutenir les journalistes vendredi, y voit un renforcement de l'impunité des policiers.

A. N./Agences

Résolution du conflit du Sahara occidental

L'Espagne appelée à prendre des mesures «fortes»

Les correspondants de RFI et Libération interpellés

Interdits sous le régime du président déchu Ben Ali, les syndicats de police ont été créés le 25 mai 2011. Leur rôle ne se limite pas aux revendications salariales, mais ils s'expriment sur des questions de politique et de société en général. «Ils ont pris une place qui va au-delà de leur rôle, ils sont devenus presque des patrons de la police nationale», a estimé Rafik Chelly, ancien secrétaire d'Etat chargé des affaires de sécurité. Un projet de loi donnant plus de pouvoir aux policiers est par ailleurs en discussion au parlement. Il a été jugé liberticide par des organisations de défense des droits de l'homme tunisiennes et internationales. Les pressions policières ont non seulement touché les journalistes travaillant pour les médias tunisiens, mais aussi ceux des médias étrangers. Ala Zaatour, correspondant d'Al-

Le vice-président du gouvernement de la Castille-La Manche (centre de l'Espagne), Garcia Molina, a réaffirmé la disposition de son gouvernement à contribuer à aider le peuple sahraoui, et demandé à l'Espagne de prendre des mesures «fortes» en vue de la résolution du conflit du Sahara occidental, et ce à l'issue de sa rencontre avec la délégation du Front Polisario de cette région. Au cours de sa rencontre avec le délégué du Front Polisario de la Castille La Manche Bulahi Mohamed, le deuxième vice-président du gouvernement de cette région (centre de l'Espagne) s'est dit prêt à «renforcer l'aide institutionnelle et humanitaire au peuple sahraoui», en ajoutant que l'Union européenne (UE) devrait s'impliquer beaucoup plus dans la résolution de ce conflit. En s'adressant aux médias après la tenue de la réunion, Garcia Molina, a rappelé que l'Espagne a «une dette historique, politique et morale vis à vis du peuple sahraoui» et que «des mesures fortes doivent être prises pour résoudre un conflit qui a duré longtemps et que seul le peuple sahraoui qui paye les conséquences». «Cette situation d'urgence nous oblige à doubler d'efforts pour soutenir une cause politique et humanitaire et de manière concrète», a-t-il souligné. «Nous devons consacrer davantage

d'aides financières», a-t-il dit, avant de reconnaître que «la crise financière qu'a traversée le pays a eu un impact direct sur les aides destinées au peuple sahraoui», ajoutant : «Actuellement, nous devons explorer de nouvelles voies et voir dans quelle mesure nous pouvons augmenter les aides pour réduire un tant soit peu de la souffrance que vit le peuple sahraoui». Pour sa part, le délégué du Front Polisario dans la région, Bulahi Mohamed, a appelé à un «engagement accru au niveau politique pour comprendre les justes revendications» du peuple sahraoui à savoir la tenue d'un référendum d'autodétermination. «Notre territoire est envahi par la force militaire du Maroc qui exploite nos ressources naturelles alors que les vrais propriétaires de ces richesses sont exilés et dépendent essentiellement de l'aide internationale», a-t-il déploré. Exprimant sa gratitude à Garcia Molina et au reste du gouvernement de Castille-La Manche, le représentant du Polisario dans cette région espagnole a rappelé que le peuple sahraoui veut décider de son avenir par le biais d'un référendum. Le mouvement espagnol solidaire avec la cause sahraouie multiplie actuellement ses appels d'aide et d'actions de soutien politique au peuple sahraoui afin que ce dernier puisse décider libre-

ment de son avenir. Dans ce cadre, le Conseil municipal de Bilbao vient de réaffirmer sa solidarité avec la cause sahraouie et sa détermination à soutenir toutes les voies de la coopération et d'assistance au Sahara occidental. Le conseiller pour la coopération et l'égalité, Itziar Urtsasun, a rappelé dans ce sens que «le gouvernement basque a toujours soutenu la cause sahraouie, reconnu la RASD et le Front Polisario et le droit légitime du peuple sahraoui à l'autodétermination». De son côté, le maire de la ville d'Albacete, Manuel Serrano, vient également de réitérer l'«engagement et le soutien constant à la population sahraouie», soulignant «l'étroite et cordiale relation que le conseil municipal d'Albacete entretient avec le peuple sahraoui depuis des années». Des journalistes et militants espagnols des Iles Baléares ont récemment dénoncé l'embargo médiatique imposé par l'occupant marocain sur le Sahara occidental. Ils ont dans ce sens appelé la communauté internationale à «obliger l'occupant à permettre aux observateurs internationaux, aux juristes et journalistes l'accès aux territoires sahraouis occupés pour voir de plus près la situation de la population soumise à diverses violations des droits de l'homme».

Sara H./APS



Abdeslam, jugé à Bruxelles, refuse de répondre aux questions

Salah Abdeslam, seul membre encore vivant des commandos jihadistes

■ Jugé dans un autre dossier à Bruxelles, il a exprimé hier, dès l'ouverture de son procès sous haute sécurité, son refus de répondre aux questions.

Par Rosa C.

Extrait dans la nuit de la prison de Fleury-Mérogis en région parisienne, l'ex-ennemi public numéro un s'est présenté vers 08h50 (07h50 GMT) devant le tribunal correctionnel qui doit le juger cette semaine pour une fusillade avec des policiers survenue à la fin de sa cavale en mars 2016. Vêtu d'une veste claire et d'un pantalon noir, barbe fournie, des cheveux mi-longs gominés et plaqués en arrière, le Français d'origine marocaine âgé de 28 ans a exprimé son refus de parler dès les premières questions de la présidente du tribunal Marie-France Keutgen. «Vous êtes bien Salah Abdeslam né à Bruxelles le 15 septembre 1989 ?», a interrogé M^{me} Keutgen. «Je ne souhaite pas répondre aux questions», a répondu le prévenu, déclinant l'invitation à se lever pour les premiers échanges. A l'ouverture, son avocat Sven Mary a aussi fait savoir que son client ne souhaitait aucune image de lui par les médias. Par ailleurs, une association de victimes du terrorisme, V-Europe, a vu le débat sur sa demande de constitution de partie civile repoussé à fin mars, hors du cadre du procès. Cette demande a été contestée par M^{me} Mary. Le débat a pu reprendre

après une courte suspension. Ce procès en correctionnelle n'est qu'un préambule à celui qui aura lieu en France pour les attentats qui y ont fait 130 morts. Mais il est très attendu pour savoir si le petit délinquant qui a grandi à Molenbeek, quartier populaire et métissé de Bruxelles, sortira de son mutisme. Un dispositif de sécurité hors norme était en place dans et autour du Palais de justice, un hélicoptère survolant l'imposant bâtiment du 19^e siècle, tandis que des véhicules blindés de la police en protégeaient l'accès. Salah Abdeslam, jugé avec un complice présumé de sa fuite, Sofiane Ayari, apparaît au cœur d'une cellule jihadiste impliquée dans au moins trois dossiers terroristes majeurs. Les attentats de novembre 2015 à Paris, ceux du 22 mars 2016 à Bruxelles (32 morts) et l'attaque avortée dans le train Thalys Amsterdam-Paris en août 2015 relèvent «peut-être d'une unique opération» de l'organisation jihadiste Etat islamique (EI), estime le parquet fédéral belge. Les faits jugés de hier à vendredi – avec relâche mercredi – remontent au 15 mars 2016. Des enquêteurs français et belges avaient été surpris par des tirs pendant une perquisition de routine dans une des planques bruxelloises de la cellule, située rue du Dries à Forest. Trois policiers avaient été blessés



PH: D. R.

et un jihadiste algérien de 35 ans, Mohamed Belkaïd, tué en leur faisant face avec une kalachnikov pour couvrir la fuite d'Abdeslam et de Sofiane Ayari. Cet épisode avait précipité la fin de la cavale de celui qui était alors l'homme le plus recherché d'Europe, et dont l'empreinte ADN avait été découverte dans la planque. Il avait été interpellé avec son complice Ayari trois jours plus tard, le 18 mars, à Molenbeek, une arrestation considérée par les enquêteurs comme l'élément déclencheur des attentats du 22 mars 2016,

quand trois kamikazes se sont fait exploser à l'aéroport et dans le métro de la capitale belge. Ce procès avait été repoussé mi-décembre pour laisser le temps à Sven Mary, l'avocat de Salah Abdeslam tout juste rappelé à ses côtés, de prendre connaissance du dossier. Ce pénaliste belge réputé l'avait assisté après son arrestation mais avait jeté l'éponge sept mois plus tard, convaincu que son client ne collaborerait pas avec la justice. Les deux prévenus sont jugés pour «tentative d'assassinat sur plusieurs policiers» et «port d'armes

prohibées», le tout «dans un contexte terroriste», et encouront jusqu'à 40 ans de prison. Salah Abdeslam sera par ailleurs jugé en France pour les attentats du 13 novembre, un procès autrement plus lourd, dont la date n'a pas encore été fixée. Sofiane Ayari est lui aussi suspecté dans l'enquête sur ces attentats parisiens, où il apparaît sous plusieurs fausses identités. La justice française le réclame, vraisemblablement pour l'inculper à son tour. Ce Tunisien de 24 ans, arrivé en Europe via l'île grecque de Lesbos en se mêlant au flot de réfugiés principalement syriens, fait partie de la dizaine de jihadistes que Salah Abdeslam a convoyés depuis l'Europe centrale entre août et octobre 2015. Il avait été pris en charge par Abdeslam à Ulm (Allemagne) le 3 octobre 2015 en compagnie de deux autres hommes dont Ossama Krayem, un des suspects-clés des attentats de Bruxelles. Abdeslam avait été transféré fin avril 2016 à Fleury-Mérogis en région parisienne, où il a toujours été maintenu à l'isolement, sous vidéosurveillance 24 heures sur 24. Dès hier soir et pendant la durée du procès à Bruxelles, il doit être hébergé dans une prison du nord de la France, à Vendin-le-Vieil, permettant de «dupliquer» ces conditions de détention. R. C.



Points chauds

Ingérence

Par Fouzia Mahmoudi

Aux États-Unis, dès que la victoire de Donald Trump à la présidentielle de 2016 avait été annoncée et officiellement confirmée à la surprise du monde entier, de nombreuses voix se sont élevées, que ce soit dans le camp des émocrates ou dans les médias pour dénoncer une «ingérence russe dans l'élection présidentielle» pour justifier le succès improbable et que personne n'avait suspecté du candidat milliardaire. En effet, cette «rumeur» avait rapidement commencé à se propager et à faire le tour de la planète, donnant immédiatement du grain à moudre aux opposants de Trump et aux médias, non seulement américains, mais du monde entier. Or, aujourd'hui, cherchant à discréditer ses opposants en Russie, le président Vladimir Poutine n'hésite pas à utiliser la même méthode et sème le doute sur une éventuelle ingérence américaine dans l'élection russe à venir. En effet, le porte-parole du Kremlin, Dmitri Peskov, a cette semaine déclaré que «les nouvelles sanctions que les États-Unis envisagent de prendre contre la Russie visent à influencer sur la prochaine élection présidentielle russe qui se tiendra le 18 mars, mais cette tentative échouera». Washington va rendre public, peut-être dès aujourd'hui, un rapport sur les sanctions et pourrait ajouter des noms à la liste des personnalités et sociétés russes visées par ces mesures. A propos de la présidentielle, Dmitri Peskov a déclaré que le Kremlin ne considérait pas l'opposant Alexei Navalny comme une véritable menace politique. Il a minimisé la portée des manifestations organisées en début de semaine contre le président Vladimir Poutine. Les sondages donnent le président sortant largement vainqueur du scrutin présidentiel. Alexei Navalny a été interpellé par la police alors qu'il participait dimanche à Moscou à une manifestation interdite appelant au boycott de l'élection présidentielle. Il a été déclaré inéligible par la commission électorale en décembre à la suite d'une condamnation lors d'un procès pour détournement de fonds. Reste à savoir si et comment la Maison-Blanche réagira à cette accusation, alors même que l'administration Trump est elle-même sous le feu des critiques pour la supposée participation du Kremlin dans la victoire du président républicain. F. M.

Brexit

«Pas une minute à perdre» dans les négociations

Le négociateur en chef de l'Union européenne pour le Brexit, Michel Barnier, a prévenu hier, avant de rencontrer à Londres la Première ministre Theresa May, qu'il n'y avait «pas une minute à perdre» dans les discussions pour arriver à un accord. «Mon sentiment, c'est que nous n'avons pas une minute à perdre si nous voulons conclure un accord», a dit M. Barnier à la BBC et à Sky News au moment où il quittait Bruxelles pour Londres. M. Barnier s'entretiendra également avec le ministre britannique chargé du Brexit, David Davis, avant une nouvelle séance de négociations, de mardi à vendredi à Bruxelles. Cette rencontre intervient en plein accès de tension entre pro et anti-Brexit, à la suite d'une des multiples informations circulant autour des négociations et selon laquelle certains ministres s'approprieraient à maintenir le Royaume-Uni dans l'Union douanière pour préserver les relations économiques après la sortie de l'UE. Un porte-parole de Theresa May a dû affirmer haut et fort avant l'arrivée de M. Barnier que le pays ne voulait pas rester dans l'Union douanière. «Ce n'est pas la politique du gouvernement d'être membre de l'Union douanière ou d'une union

douanière», a-t-il dit lors d'un point de presse hier, soulignant que les deux options envisagées étaient «un nouveau partenariat douanier» ou «des dispositions douanières allégées». MM. Barnier et Davis doivent évoquer hier les «négociations à venir sur la période de mise en œuvre (du Brexit)» et sur les «prochaines étapes de la construction d'un nouveau partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni». En décembre, Londres et Bruxelles ont conclu un accord préliminaire sur leur divorce, et doivent désormais s'entendre sur la période de transition post-Brexit et la future relation qui unira les deux parties. Hier dernier, l'UE avait fait part de sa position pour négocier la phase de transition post-Brexit souhaitée par le Royaume-Uni. Les 27 pays qui resteront dans l'UE ont approuvé le principe «d'une transition "statu quo"», mais sans que Londres ait le pouvoir d'intervenir dans les décisions de l'Union. Cette période de transition continue de déchirer le Parti conservateur de Theresa May. Des députés craignent notamment que le Royaume-Uni, qui continuera à respecter les règles européennes pendant cette période sans avoir son mot à dire,

devienne un «Etat vassal» de l'Union. Les pro-Brexit craignent en outre que M^{me} May ne revienne sur son engagement de quitter l'union douanière, et reprochent à la dirigeante de tarder à afficher clairement ses intentions. Ces sujets devraient faire l'objet de discussions animées cette semaine lors de réunions destinées à faire le point sur la position du gouvernement, divisé entre Brexiteurs purs et durs – comme le chef de la diplomatie Boris Johnson, et le ministre de l'Environnement Michael Gove – et partisans du maintien de la relation la plus étroite possible avec l'UE, comme le ministre des Finances Philip Hammond. Ce dernier avait déclenché la colère des pro-Brexit en déclarant récemment que le Royaume-Uni ne s'éloignerait que «très modestement» de l'économie européenne après la sortie de l'union. Theresa May se retrouve à nouveau dans la position inconfortable de devoir contenter les uns sans mécontenter les autres. Et les divisions du gouvernement constituent un énième rappel de ses difficultés à imposer son autorité depuis son revers aux législatives de juin, lors desquelles les conservateurs avaient perdu leur majorité absolue à la chambre des Communes.



— Une sortie dans les salles est prévue à partir du 21 février —

«M», premier film d'horreur présenté à la presse

■ «M», première œuvre cinématographique du réalisateur Omar Zaghadi qui explore le genre d'épouvante, a été projeté en avant-première à Alger. Produit par Constantin, une boîte privée basée à Constantine, le premier film de cet ancien assistant-réalisateur a été présenté à la presse. Il explore durant 70 minutes le film d'horreur, un genre cinématographique carrément absent dans le cinéma algérien.

Par Abia Selles

«M», qui a pour scène une grotte obscure, s'inspire d'une légende locale selon laquelle une force malveillante traque les visiteurs d'une caverne où se trouve une tombe.

Un groupe de jeunes se rendent alors dans cette caverne pour le tournage d'un film qui a mal tourné dès le début de la prise des premières scènes, quand, soudainement, des bruits et des mouvements étranges s'y font entendre.

Traqués par cet humanoïde «invisible» qui hante les lieux, les jeunes comédiens dont des femmes tentent de résister, croyant au début du tournage à de simples hallucinations avant qu'ils ne réalisent qu'une force malveillante surgit d'une tombe d'un enfant se trouvant à proximité d'un lac.

La grotte qui a servi de décor naturel clos à ce film tourné à Annaba, Guelma et Constantine, suggère par l'obscurité et le calme des lieux, une «certaine» frayeur, accentuée par des effets sonores et visuels provoquant chez le spectateur une situation de frisson et de malaise.

Servi par des comédiens qui ont fait leur première apparition



sur le grand écran, le film présenté comme un film d'horreur, pâtit du manque de maîtrise des codes de ce genre cinématographique qui repose sur la création d'effets d'horreur : la frayeur et la violence créatrices d'émotions et de frissons.

Or, le réalisateur s'est limité à utiliser une balance des blancs pour créer un effet plus prononcé et des éclairages accentués sur certains objets de décor comme lac et la tombe, lieux suggérant la peur.

Habillé d'une musique subti-

le, cosignée Ahcène Caméléon-Bhar Bensalem, le film a réussi, toutefois, à susciter chez le spectateur un sentiment de frayeur causé par un effet de surprise, accentuée par la claustrophobie, l'obscurité ainsi que les sons des respirations, le bruit des eaux, les pas et les cris dominant ainsi au film plus de relief et une ambiance terrifiante.

A l'issue de la projection, Omar Zaghadi explique que son film, entamé en 2016, était une «première expérience» qui amorce l'exploration du film d'horreur

en Algérie, un genre jamais exploré en long métrage dans le cinéma algérien malgré un intérêt particulier des cinéphiles pour ce genre cinématographique.

A propos du financement, le réalisateur précise que le film a été réalisé avec ses propres moyens financiers, ajoutant qu'il n'a sollicité «aucune subvention publique».

«M» sortira dans les salles à partir du 21 février à Alger, Constantine, Boumerdes et Oran. **A. S.**

— Afin d'encourager la lecture et l'écriture en milieu scolaire —

Lancement officiel de la première édition du concours Aqlam biladi

Le ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrat, a lancé dimanche, à partir du centre culturel Matoub-Loune de Ain El Hammam (Tizi-Ouzou), la première édition du concours «Aqlam Biladi» («Plumes de mon pays»). Cette compétition littéraire en milieu scolaire vise à encourager la lecture et l'écriture créatives parmi les élèves des trois cycles primaire, moyen et secondaire, a indiqué le ministre qui a expliqué que le choix de cette ville, perchée sur les hauteurs enneigées du Djurdjura, est une reconnaissance quant aux «bons résultats» enregistrés par cette localité dans le projet lecture/plaisir

lancé par son ministère. M^{me} Benghebrat a rappelé que ce concours, organisé par son département avec la participation de l'Office national des publications scolaires, le ministère de la Culture, le Haut commissariat à l'amazighité et le Haut conseil de la langue arabe, mettra en compétition les élèves des établissements des wilayas déjà engagées dans les projets lecture/plaisir et théâtre, à savoir Laghouat, Constantine et Béjaïa, ainsi que les 300 écoles primaire, CEM et lycées associés à l'Unesco.

Cette compétition intellectuelle a pour but essentiellement l'encouragement de la lectu-

re des œuvres relatives au patrimoine littéraire national dans toutes les langues, de faire découvrir des talents d'écriture et développer des capacités d'écriture créatives chez les élèves. «Aqlam Biladi», abrégé en Aqbil, vise également à exploiter de manière optimale le «fonds littéraire algérien et à ancrer l'imaginaire littéraire algérien dès l'école», a-t-elle précisé.

Les résultats seront annoncés le 5 juillet (double fête de la Jeunesse et de l'Indépendance) et les 10 lauréats de ce concours seront récompensés le 1^{er} novembre prochain, lors d'une journée «portes ouvertes» sur le secteur de l'éducation. Ce dernier sera organisé en marge de la 23^e édition du Salon international du livre d'Alger (SILA 2018), a indiqué M^{me} Benghebrat, avant de rappeler que son département œuvre à améliorer les performances de l'École algérienne en proposant des alternatives pédagogiques et didactiques innovantes.

«Notre objectif est que les activités périscolaires travaillent la maîtrise des langages fondamentaux en encourageant l'élève à lire et à communiquer à travers, entre autres, le théâtre et la participation à des opérations de jumelage», avait-elle souligné, lors de son discours devant les cadres de son secteur. **F. H.**

Décès

Le critique littéraire Ahmed Chribet n'est plus

L'HOMME de lettres et critique Ahmed Chribet est décédé dimanche à Annaba à l'âge de 61 ans des suites d'une longue maladie, a-t-on appris auprès de son entourage.

Connu dans les milieux littéraires du pays, Ahmed Chribet était un chercheur assidu dans la poésie et la littérature arabe et algérienne.

Natif de Skikda en 1957, le défunt enseigne depuis 1980 les lettres au département de la langue arabe de l'université Badji-Mokhtar d'Annaba.

Passionné de lettres, Ahmed Chribet a publié plusieurs livres sur l'histoire, le patrimoine et la littérature algérienne.

«*Livre à Djamilia Bouhired*» est l'un de ses ouvrages phares dédié à la mémoire et au combat de l'une des figures de la Révolution, Djamilia Bouhired. Le défunt a édité également un recueil de poèmes de célèbres poètes arabes modernes, à l'instar de l'Égyptien Salah Abd Sabour, l'Irakienne Nazik El Mala'ika et le Syrien Slimane El Aissa. Le défunt a été inhumé dimanche après-midi au cimetière Sidi-Harb à Annaba. **R. C.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Hôtel Sofitel (El Hamma)

Jusqu'au 6 février :

Une exposition photographique nommée «Alger, ville de tous les contrastes» est organisée depuis le 6 janvier et se poursuivra jusqu'au 6 février prochain tout en reprenant les travaux de la photographe Yasmin Lalleme. L'exposition s'intéresse,

comme son nom l'indique, aux différents aspects de la capitale, au travers de photographies capturant la vie quotidienne d'une ville aux multiples facettes.

Galerie Sirius (139,

Boulevard Krim-Belkacem, Témely, Alger)

Jusqu'au 8 février :

Exposition de peinture et de photographies par l'artiste peintre Valentina Ghanem Pavlovskaya et la photographe Chafia Loudjici.

Institut Cervantès d'Alger

Jusqu'au 28 février 2018 :

Jusqu'au 28 février, découvrez «Artisans de La Casbah» à l'Institut Cervantès d'Alger, sis 9 Khelifa Boukhalfa Alger, à 18h, une exposition vente qui réunira une dizaine d'artistes et artisans dans les différents métiers qui ont fait la réputation du lieu mythique, cœur battant de la capitale algérienne.

Seen Art Gallery (156,

Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 25 février :

Exposition intitulée «Hope in darkness» de l'artiste Hacem Drici.

Librairie «L'arbre à dire»

(48, Chemin Sidi-Yahia, Hydra, Alger)

Samedi 10 février à 16h :

Conférence autour de «La connaissance de l'âme humaine dans le soufisme» par Mohamed ATB.

Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)

Mardi 6 février à 19h :

Spectacle «Chinese Show» de la troupe chinoise du théâtre de danse et de chant Guanyi.

Salle El-Mouggag (Alger)

Samedi 10 mars à 19h30 :

Concert de Marc Lavoine.

L'entrée est sur réservation (2 places maximum) à l'adresse : chanssonfrancaisemarclavoine2018.alger@if-algerie.com

Musée public national d'art moderne & contemporain d'Alger

Jusqu'au 5 mars :

1^{er} Salon du dessin d'Alger intitulé «Dessinez vos dessins».



Coup-franc direct

Des «vérités» sans preuves !

Par Mahfoud M.

Le président de la JS Saoura, Zerouati, a jeté un véritable pavé dans la marre en déclarant que des personnalités haut placées lui ont demandé de faciliter la tâche à l'USMA lors du dernier match de Coupe d'Algérie au stade du 20-Août de Béchar, qui s'est terminé en fin de compte sur la victoire et la qualification des Bécharois. Beaucoup se demandent qu'elle mouche a piqué ce personnage connu pour être très controversé, lui qui ne cesse de faire des déclarations fracassantes disant que son club est le mal-aimé du football algérien et victime de racisme. Il est également connu pour interdire l'entrée au stade des journalistes, sous prétexte qu'ils ne rapportent pas fidèlement ce qui se passe dans les rencontres de son équipe et qu'ils prennent partie avec les visiteurs, surtout pour les grands clubs du nord avec lesquels ils se déplacent. Zerouati a-t-il des preuves tangibles qui étayeraient ces propos, sachant qu'il reste dans les généralités ? Pourquoi ne donne-t-il pas les noms de ces personnalités haut placées dans les structures du football national, ne pas être direct dans ses propos et révéler les causes à l'origine de ses déclarations maintenant ? En fait, cela entre dans le cadre de la méthode de la déstabilisation de l'actuelle FAF qui est victime de tirs groupés de gens qui souhaitent revenir à la période du chaos et de la fragilisation.

M. M.

Confédération africaine de badminton

Cinq athlètes dans les différentes commissions

CINQ ALGÉRIENS ont intégré les différentes commissions de la Confédération africaine de badminton (BCA), selon le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire (AGEx), tenue en janvier dernier à Pretoria (Afrique du Sud), a-t-on appris de la Fédération algérienne de badminton (FABA). «Cinq Algériens viennent d'intégrer les commissions de l'instance continentale. Il s'agit de Hamek Adel (commission des joueurs), Benazouz Boualem (commission de para-badminton), Mahlous Mohamed Idir (commission des entraîneurs), Zemmouchi

Mohamed Moncef (commission de sponsoring) et Bouzid Mohamed Amine (commission d'arbitrage)», a indiqué le secrétaire général de la FABA, Aït Baziz Mohamed. Le président de la FABA, Messaoud Amine Zoubiri, a été élu le 12 janvier dernier président de la BCA lors de l'AGEx tenue à Pretoria. Il succède ainsi au Nigérien Danlami Zama Sanchi qui a fait l'objet d'un retrait de confiance décidé à l'unanimité des membres lors de cette AGEx tenue en présence de plus de 20 délégués provenant des pays membres de la BCA.

Cyclisme/Tour de l'Espoir (4^e et dernière étape) Bengayou se contente de la 3^e place



LE CYCLISTE algérien Abderraouf Bengayou a terminé à la troisième place de la quatrième et dernière étape du Tour de l'Espoir, disputée dimanche entre Akono et Yaoundé, sur une distance de 71,5 km, alors que le Rwandais, Joseph Areruya, a été sacré du maillot jaune de l'épreuve. La première place de cette dernière étape est revenue à l'Erythréen, Henck Mulueberhan qui a réalisé un temps de 1h50:44, devant le Marocain, Chokri El Mehdi (1h50:44) et l'Algérien, Abderraouf Bengayou (1h50:47). Au classement général, le Rwandais Joseph Areruya, déjà vainqueur de la Tropicale Amissa Bongo, a remporté le maillot jaune, alors que l'Algérien

Abderraouf Bengayou, considéré comme le meilleur espoir algérien, a pris la 23^e place. Six coureurs algériens ont pris part au Tour de l'Espoir : Oussama Cheblaoui, Abderraouf Bengayou, Assel Nadjib, Mohamed Zakaria Ouitis, Wael Ibrahim Ogbi et Allae Eddine Cherhabil.

Coupe du monde de fleuret féminin (étape d'Alger)

L'EN termine à la dernière place

La sélection algérienne d'escrime a terminé dimanche à la 16^e et dernière place du classement par équipes de l'étape d'Alger de la Coupe du monde de fleuret féminin qui se dispute à la salle Harcha. Au premier tour du tableau des 16, disputé dimanche tôt le matin, les Algériennes Tantast Yasmine, Meriem Mebarki, Sonia Zeboudj et Narimene Elhaouari ont logiquement perdu face à la sélection italienne (45-16). Lors des matches de classement, elles se

sont inclinées respectivement face à la Hongrie (45-10), à l'Argentine (45-20) et enfin à la Suède (45-27) pour terminer à l'ultime rang. «Je suis satisfait de la prestation de nos escrimeuses. Seulement, il faut investir dans ces jeunes filles qui ont du talent, elles ont 15 ans et il leur faut beaucoup de temps et de travail aussi», a indiqué le coach roumain de l'équipe algérienne de fleuret féminin, Codreanu Mugar. Pour sa part, la fleuretiste Anissa Khelfaoui,

Equipe nationale

Madjer souhaite le retour de Mahrez aux entraînements

■ Ayant le blues après son transfert raté au club mythique et grandiose de Manchester City, l'attaquant de Leicester City, Riyad Mahrez, n'a pas encore repris les entraînements, en signe de désapprobation à la décision de la direction des Foxes de le bloquer.

Par Mahfoud M.

Le joueur qui est déprimé ne compte pas reprendre de sitôt, même si de nombreuses personnalités algériennes, arabes et même anglaises, le conseillent d'oublier ce feuilleton au plus vite et de se concentrer sur son travail. Le sélectionneur national, Rabah Madjer, dans un entretien à Goal, a donné son avis sur le sujet : «Mahrez mérite actuellement mieux que Leicester. Mais il ne faut pas oublier non plus que c'est Leicester qui l'a mis sur les bons rails. Je pense qu'une conversation sérieuse avec ses dirigeants s'impose. Lui souhaite partir dans un plus grand club anglais. Je ne sais pas ce qui s'est vraiment passé concernant son transfert».

Tout en approuvant la volonté de son élément vedette de rejoindre une écurie plus huppée que ne l'est Leicester, Madjer a incité ce dernier à ne pas «boudier» plus longtemps. «Moi, je lui conseille de reprendre l'entraînement et de travailler dur, même si le transfert ne s'est pas fait, a-t-il lâché. Et il ne faut pas oublier



Le coach des Verts soutient son joueur

qu'il y a les matches de l'équipe nationale qui arrivent bientôt (en mars, ndr) et une préparation qui va se faire. Qu'il nous revienne en très grande forme».

Pour conclure, le Ballon d'Or africain 1987 a émis un souhait concernant le natif de Sarcelles. Un souhait que partageant assurément tous les admirateurs du joueur : «J'espère que plus tard les portes lui seront ouvertes pour un plus grand club». On le voit donc, le coach des Verts tente de remonter le moral à son joueur tout en lui demandant de se concentrer sur les entraîne-

ments pour ne pas être à court surtout qu'il risque de se retrouver dans une situation difficile s'il continue à boycotter les entraînements. C'est, comme par hasard, le même conseil que lui a donné l'ancienne star des Pharaons, Mohamed Aboutrika, qui lui a demandé aussi de reprendre au plus vite l'entraînement pour être prêt pour le prochain match justement face à Manchester City qui le voulait lors de ce mercato, même s'il avoue qu'il souhaitait tout autant que lui le voir porter les couleurs des Sky Blues.

M. M.

Ligue 2 Mobilis

L'ASAM n'aura pas de défalcation de points

L'AS Aïn M'illa a obtenu gain de cause dimanche, en récupérant trois des quatre points qui lui ont été défalqués pour avoir aligné le joueur Noureddine Hachem, suspendu pour le match contre le WA Tlemcen (1-1), a appris l'APS de la Commission de recours de la Fédération algérienne de football (CR/FAF). «Il a été décidé d'infliger un match perdu à l'AS Aïn M'illa par trois buts à zéro contre le WA Tlemcen, mais sans défalcation», a indiqué l'instance fédérale. Dans un premier temps, la Commission de discipline de la Ligue de football pro-

fessionnel (CD/LFP) avait décidé une défalcation de quatre points contre l'ASAM, pour avoir aligné le joueur Hachem, non éligible pour le match contre le WA Tlemcen. Mais le recours introduit par la direction des Rouge et Noir au niveau de la FAF a abouti et permis d'annuler la défalcation préalablement décidée par la CD de la LFP. A la faveur des trois points récupérés, l'ASAM reprend le leadership de la Ligue 2 Mobilis de football avec 37 points, soit deux longueurs d'avance sur l'ex-leader, le MO Béjaïa, désormais dauphin avec 35 unités. De son

côté, et grâce aux trois points remportés sur tapis vert et qu'il a conservés, le WAT est 10^e avec 20 unités.

Le match CABBA-ASMO avancé à vendredi

Le match CA Bordj Bou Arréridj-ASM Oran, prévu initialement le samedi 10 février au stade du 20-Août-1955 de Bordj Bou Arréridj dans le cadre de la 19^e journée du championnat de Ligue 2 Mobilis de football a été avancé au vendredi 9 février, à 15h00», a écrit l'instance dans un bref communiqué diffusé sur son site officiel, sans dévoiler le motif de cette reprogrammation. «Le match se jouera à huis clos», a rappelé la LFP, le CABBA étant sous le coup d'une suspension de terrain. Les «Criquets» occupent actuellement la 4^e place au classement général de la Ligue 2 Mobilis avec 31 points, alors que l'ASMO est 8^e avec 26 unités.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Retour à l'aéroport d'Alger d'un avion Air Algérie à destination de Beyrouth

La compagnie aérienne nationale évoque «une panne technique»

UN AVION d'Air Algérie à destination de Beyrouth (Liban) a été contraint avant-hier, près d'une heure après le décollage, de retourner à l'aéroport d'Alger Houari-Boumediene en raison d'un problème technique, a indiqué M^{me} Mounia Bertouche, chargée de communication à la compagnie aérienne nationale. «Les membres de l'équipage du vol AH4016 Alger-Beyrouth ont décidé dimanche (avant-hier) de retourner vers l'aéroport d'Alger, près d'une heure après le décollage, suite à une panne dans le système de régulation de la pression», a précisé la chargée de communication, M^{me} Mounia Bertouche. L'équipage qui avait décollé de l'aéroport international d'Alger à 9h30, avec à son bord 47 passagers, a choisi de

faire demi-tour pour atterrir vers 10h30 en vue de faire réparer la panne dans les ateliers de maintenance et éviter ainsi un atterrissage forcé au niveau d'un aéroport étranger et, partant, épargner des frais de réparation très onéreux, a-t-elle ajouté. Une fois la décision de retourner à l'aéroport international d'Alger prise, le personnel navigant a tout de suite rassuré les passagers qu'il s'agissait d'une simple panne technique, a affirmé M^{me} Bertouche qui a démenti les informations relayées ce matin par certains médias électroniques selon lesquelles le moteur de l'avion aurait pris feu. A l'atterrissage, les passagers ont pris un autre avion pour continuer le voyage vers leur destination. A. F.

Pour détention d'armes et de munitions

Un homme condamné à 2 ans de prison à Oran

LE TRIBUNAL criminel d'appel de la cour d'Oran a prononcé avant-hier une condamnation de deux années de prison ferme à l'encontre d'un prévenu poursuivi pour détention illégale d'armes et de munitions. A l'issue des débats de l'audience, le représentant du ministère public avait requis la réclusion criminelle à perpétuité contre le mis en cause. Les faits de cette affaire remontent au mois de juin 2015, lorsque les éléments de la Police judiciaire ont découvert, lors d'une perquisition au domicile du suspect, situé à Bir El-Djir (Oran), une carabine, un fusil de chasse, deux anciens pistolets, des munitions, ainsi qu'une cartouchière et une paire de jumelles. Interrogé lors de l'enquête, le

prévenu avait expliqué qu'il était collectionneur de vieux objets et passionné de vieilles armes. Avant-hier, à la barre du tribunal criminel d'appel de la cour d'Oran, le mis en cause a réitéré les mêmes déclarations, signalant qu'il n'avait pas d'autorisation, mais qu'il avait introduit une demande dans ce sens. Toutefois, les réponses du prévenu n'ont pas réussi à convaincre les magistrats. Le représentant du ministère public a, dans son réquisitoire, requis la réclusion criminelle à perpétuité. La défense, pour sa part, a tenté de disculper son mandant, plaçant son innocence. Après délibérations, le mis en cause a été condamné à deux ans de prison ferme. Fella S.

Près de 86 kg de kif traité saisis

Cinq narcotrafiquants arrêtés à Oran

CINQ narcotrafiquants ont été arrêtés et 85,6 kilogrammes de kif traité ont été saisis dimanche à Oran, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et grâce à l'exploitation efficiente de renseignements, un détachement de l'Armée nationale populaire et des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, le 4 février 2018 (avant-hier), cinq narcotrafiquants et saisi 85,6 kilogrammes de kif traité à Oran alors que des gardes-frontières ont saisi, à Tlemcen, 4 915 comprimés psychotropes», a précisé la même source. Par ailleurs, à Batna, des éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté un individu en possession de deux armes à feu, une quantité de munitions et une paire de

jumelles, tandis que 13 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Béchar, Laghouat et Tlemcen, a encore ajouté le communiqué du MDN. A. S.

État des lieux de la jeunesse algérienne



Djalou@hotmail.com

Fervent militant de la Révolution nationale et du MTLD

Le moudjahid Amar Benaouda n'est plus

■ Le moudjahid Benmostefa Benaouda, dit Amar, est décédé hier dans un hôpital à Bruxelles (Belgique) des suites d'une longue maladie à l'âge de 93 ans, ont fait savoir ses proches. Né en 1925 à Annaba, feu Benaouda, de son vrai nom Benmostefa Benaouda, était un militant actif au sein du MTLD et de l'Organisation spéciale (OS).

Par Maïssa B.

Il était membre du Groupe des 22 qui s'est réuni le 25 juillet 1954 à El Madania, à Alger, pour la préparation du déclenchement de la guerre de Libération nationale. A l'annonce du décès, des moudjahidine et des enfants de chouhada de la wilaya d'Annaba ont vivement salué les qualités du défunt et son parcours militant pour l'indépendance de l'Algérie. Dans la commune de Chetaïbi, où une cérémonie de commémoration du 56^e anniversaire du décès du moudjahid Amar Chetaïbi était présidée par le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, le

moudjahid Meziane Guezili a affirmé qu'avec la disparition d'Amar Benaouda, «l'Algérie perd un de ses valeureux fils». «J'ai connu Si Benaouda après l'indépendance. Les grands ne meurent jamais. Il a servi son pays avec amour et abnégation», a confié le moudjahid. Le secrétaire de wilaya de l'Organisation des enfants de chouhada, Khemissi Douassia, a indiqué, de son côté, que «Amar Benaouda était un symbole pour l'ensemble des Algériens (...) Un grand parmi les grands, il a sacrifié sa vie pour l'Algérie et son engagement envers son pays doit servir de modèle». Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni,

qui se trouve dans la wilaya d'Annaba dans le cadre d'une visite de travail, a déclaré : «Ce 5 février est un jour de deuil pour les moudjahidine, la famille révolutionnaire et toute l'Algérie qui viennent de perdre un des héros du pays». Une minute de silence a été observée à la mémoire d'Amar Benaouda dans la commune de Chetaïbi. Né en 1925 à Annaba, feu Benaouda était un militant actif de la Révolution, notamment pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD) et de l'Organisation spéciale (OS).

M. S.

Algérie-France

Une délégation du Medef de près de 50 entreprises demain à Alger

Une délégation du premier réseau d'entrepreneurs de France, le Medef, forte de 61 participants et de 48 entreprises, sera demain à Alger pour une visite de travail de deux jours, a indiqué, hier, cette organisation patronale française. La délégation sera conduite par le président Pierre Gattaz, qui ne s'est plus rendu en Algérie depuis une dizaine d'années, et par le directeur général du Groupe Suez et Président du Conseil de chefs d'entreprises France-Algérie du Medef International, Jean-Louis Chaussade. Plusieurs responsables de grands groupes français feront partie de la délégation, dont Suez, Airbus, Dassault, Renault Trucks,

Engie, Alstom, BNP Paribas, Eutelsat, Thales et Total Eren et plusieurs cabinets d'avocats d'affaires. Durant cette visite, deux mémorandums d'entente (MoU) seront signés. Le premier MoU sera signé en présence du ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Youssi, du secrétaire général de l'UGTA, Abdelmadjid Sidi Saïd et des présidents des organisations patronales. Le second sera signé par l'entreprise française Engie et l'entreprise algérienne Sonatrach sur les énergies renouvelables. Un forum d'affaires algéro-français qui se tiendra au cours de la première journée de la visite, sera coprésidé par le président du Forum des

chefs d'entreprises (FCE), Ali Haddad, Pierre Gattaz et Jean-Louis Chaussade. La délégation du Medef aura des discussions avec ses homologues du FCE et sera reçue, selon un projet de programme, par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia et des membres du gouvernement, notamment du Commerce, de l'Industrie et des Mines, des Travaux publics et des Transports et Ressources en eau. Plusieurs membres de la délégation ont exprimé, hier lors d'un briefing, leur «optimisme» sur le développement d'un partenariat gagnant-gagnant durable avec l'Algérie.

Dania D.